

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 20 octobre 2022, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Samuel da Silva, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Samuel da Silva, président : "Ma montre m'indique 19 h 30, j'ouvre donc cette avant-dernière séance du Conseil ville 2022. Permettez-moi de passer aux traditionnelles salutations d'usage : chères conseillères et chers conseillers de ville, M. le maire, chères conseillères municipales et chers conseillers municipaux, M. le chancelier, M. le vice-chancelier, M. Mario Castiglioni notre cher administrateur des finances, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, et cher public. J'en profite directement pour souhaiter la bienvenue à un nouveau visage ce soir, il s'agit de M. David Sartore, PLR, qui remplace M. Cédric Spielhofer. Je lui souhaite beaucoup de satisfaction au sein de notre cénacle. Concernant le Conseil municipal, il n'y a pas d'absence supplémentaire à annoncer. Au niveau du Bureau, je vous informe que notre 1^{ère} vice-présidente est excusée pour ce soir et qu'une des deux personnes scrutatrices est absente, je demanderais donc à la fraction socialiste de proposer deux personnes."

Mme Elisabeth Beck, PS, propose M. Michel Ruchonnet, PS, comme 1^{er} vice-président, et M. Vital Carnal, PS, comme scrutateur.

....M. Michel Ruchonnet, PS, et M. Vital Carnal, PS,
prennent place à la table du Bureau du Conseil de ville...

M. Samuel da Silva, président : "Lors de notre dernière séance, nous avons accepté le nouveau règlement du Législatif imérien, d'ailleurs les personnes les plus attentives l'auront remarqué en consultant attentivement le présent ordre du jour. La nouveauté majeure est sans nul doute la façon de voter. En effet, désormais il suffira, simplement, de lever la main et si l'exercice physique vous manque tant que ça, je vous invite à vous rendre au centre de fitness local. Plus sérieusement, je vous demande donc de bien veiller à tendre le bras ou l'indiquer distinctement pour que les personnes, qui comptent, puissent facilement dénombrer le nombre de voix."

M. Samuel da Silva, président : "Avant de continuer, rappelons, justement, la répartition du dénombrement par les personnes scrutatrices, comme pour les autres fois, je demanderais à M. Vital Carnal, PS, de compter les voix du groupe ARC, ainsi que du Bureau, et à M. Raphaël Perotto de compter les voix de Mme Joëlle Häller, sans parti, du PS et du PLR."

M. Samuel da Silva, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour de cette séance. Est-ce que ce dernier en appelle à des modifications de votre part ?"

M. Samuel da Silva, président : "Cela ne semble pas être le cas, la séance se déroulera donc en respect de cet ordre du jour, on passe à l'appel."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2022
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Nouveau tarif des eaux usées dès le 1^{er} janvier 2023 : décision

5. Plan financier 2024-2027 : information
6. Examen du projet de budget 2023 : approbation éventuelle
7. Abrogation de l'article 5, alinéa 3, du Règlement de la taxe immobilière (RTim) de la commune municipale de Saint-Imier : décision
8. Motions, postulats et interpellations
 - 8.a Motions
 - 8.b Postulats
 - 8.c Interpellations
9. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. David Sartore (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Michel Bastardoz (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Marco Pais Pereira (ARC), Mme Edanur Bilir (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Mélanie Lambert (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Diamantino Rodrigues Pereira (PS) et Mme Joëlle Häller (sans parti)

Sont excusés : M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Claude Voisin (ARC), Mme Morgane Burgener (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), Mme Marie Ruchonnet (PS) et M. Gerolamo Pepe (PS)

Conseil municipal : M. Denis Gerber (maire), Mme Josika Iles (vice-maire), Mme Paula Tanner, M. Corentin Jeanneret, M. Olivier Zimmermann, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusée : Mme Jessica Froidevaux

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), Mme Lydiane Guenat (RJB) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : cinq personnes sont présentes sur la galerie.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2022

M. Samuel da Silva, président : "Une erreur m'a été remontée, et je remercie M. Marco Pais Pereira, ARC, de nous l'avoir indiquée.

L'erreur se trouve à la page 7 du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2022, lorsque nous avons voté une modification de l'art. 7, al. 1, du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier.

En effet vous avez pu lire :

"Au vote, il y a 10 voix pour la modification. Il y a 15 voix contre la modification."

Alors que dans les faits ce fut le contraire impliquant une modification dudit art. 7.

Même si le procès-verbal du Conseil de ville du 8 septembre 2022 comportait cette inattention, le règlement, lui, a été modifié selon la volonté de notre Conseil.

Dès lors, je vous propose la modification suivante :

"Au vote, il y a 15 voix pour la modification. Il y a 10 voix contre la modification.

Le texte devient : Art. 7, al. 1 : Le bureau rédige les messages du Conseil de ville à l'intention du Corps électoral. Il veille à assurer l'expression des droits démocratiques."

Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent le procès-verbal du 8 septembre 2022, avec la modification que je viens de vous lire, sont priés de la manifester en levant la main.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2022, avec la modification proposée, est approuvé à l'unanimité.

M. Samuel da Silva, président : "Parfait, et merci à son auteur appliqué."

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Samuel da Silva, président : "Prenons le point 3 : communications du président et du Conseil municipal. Je vous fais part de quelques éléments :

Le 24 septembre 2022, il y eut la rencontre des Bureaux des Conseils de ville et Conseils généraux. Notre 2^{ème} vice-président, M. Ugo Boillat, ARC, nous y a représentés, et je l'en remercie. Je lui cède la parole pour un petit retour de cet événement."

M. Ugo Boillat, ARC : "Le 24 septembre dernier j'ai eu la chance de représenter notre Bureau et notre Conseil à la rencontre Interjurassienne des bureaux des Conseils de ville et des Conseils généraux. Ce fut l'occasion de découvrir la nouvelle patinoire de Porrentruy et sa construction majoritairement en bois, ceci après une conférence sur l'importance et la valeur du paysage dans l'urbanisme. Puis la rencontre s'est terminée sur une note conviviale avec un repas en commun qui fut l'occasion de faire connaissance avec nos collègues conseillers de la région et d'échanger sur le fonctionnement de nos législatifs. Je tiens à remercier encore chaleureusement le Bureau du Conseil de ville de Porrentruy pour l'organisation et l'accueil."

M. Samuel da Silva, président : "Au niveau du courrier, je n'ai reçu que l'invitation à la soirée des jeunes citoyens le vendredi 4 novembre 2022."

M. Samuel da Silva, président : "Finalement, je vais vous parler d'un sujet que j'ai l'habitude d'aborder dans les divers de la Commission de l'Ecole secondaire. Il s'agit donc de notre souper de Noël ou de fin d'année et plus précisément de fin de législature en l'occurrence. Pour rappel, nous nous retrouverons plus tôt le jeudi 8 décembre 2022, très probablement aux alentours de 17 h 30 et il se pourrait qu'on siége dans notre ancienne salle du Conseil de ville. Tout ceci vous sera confirmé par la Chancellerie municipale lors de la convocation idoine. J'ai le plaisir de vous informer que M. Dario Tozzi nous accueillera à la Pizzeria du Nord. Pour faciliter la logistique, vous recevrez un courriel de ma part avec un Doodle, dans lequel vous aurez le choix entre 3 plats principaux : il y aura une option végétarienne, une autre pour une pizza de votre choix, et la dernière sera composée d'une pièce de viande avec accompagnements. Ces trois plats seront combinables avec une des deux entrées et un des deux desserts. C'est le plat principal qui définit le prix, peu importe la pizza, l'entrée ou le dessert que vous choisirez. Ne vous inquiétez pas, ceci sera rappelé et réexpliqué dans le descriptif du Doodle. Je vous demande simplement de vous prononcer jusqu'au 1^{er} décembre 2022."

M. Samuel da Silva, président : "Avant de céder la parole au Conseil municipal, je me permets un commentaire sur les communications. Désormais n'importe quelle conseillère ou conseiller municipal peut s'exprimer au sujet d'un dossier ou d'une thématique de son département. Seulement avec notre nouveau règlement, les "petites questions" ont disparu de l'ordre du jour. Je ne souhaite pas priver notre Conseil municipal de pouvoir formuler une réponse aux six petites questions encore ouvertes, selon la liste tenue par la Chancellerie municipale. J'invite donc chacune et chacun à prendre la parole à ce point pour éventuellement répondre. Voilà, j'en ai assez dit pour mes communications et cède la parole au Conseil municipal."

M. Denis Gerber, maire : "Je vais ici m'exprimer au nom du Conseil municipal :

Mairie, représentations :

Voici les représentations de la commune à différentes activités/manifestations depuis notre précédente rencontre, uniquement pour vous montrer la diversité de l'engagement du Conseil municipal pour participer aux activités régionales, suprarégionales, à de multiples représentations, et je ne parle ici que des représentations du maire.

- Comité du COSC, Neuchâtel, 9 septembre 2022;
- Smart Day City, Bienne, 13 septembre 2022;
- Hommage à Walter von Känel, 15 septembre 2022;
- Baptême de rue, 16 septembre 2022;
- Clôture ceff SANTÉ-SOCIAL, Tramelan, 16 septembre 2022;
- Comité EDE, Villeret, 21 septembre 2022;
- Concert à la Collégiale, 24 septembre 2022;
- EDE Marche gourmande dans le Vallon, 25 septembre 2022;
- Schéma directeur des projets Longines, 29 septembre 2022;
- RVAJ en téléconférence (1 h 45 minutes), 30 septembre 2022;
- Séance sur le site des Abattoirs avec Mme Lori (SMH), 19 octobre 2022.

Je me propose donc de faire un point de la situation actualisé sur les projets importants concernant Saint-Imier :

Abattoirs :

- Une réunion avec Mme Lori (SMH) sur le site a eu lieu mercredi matin.
- Des problèmes de subventions ont été discutés.
- Des solutions permettant un allègement du coût de revient de la restauration du bâtiment sont à l'étude.
- L'espace de manœuvre au niveau de la direction de Crescentia est restreint, mais les responsables sont, activement, à la recherche de pistes pouvant aboutir à la revalorisation de ce site.

- Les locataires potentiels sont régulièrement informés de l'évolution des dossiers.

Migros :

Nous sommes dans l'attente d'une décision finale de la préfecture.

Hôtel :

- Les documents notariaux ont été signés.
- Les travaux vont débuter concrètement dès que possible.
- Diverses mesures doivent être prises en ce qui concerne la circulation sur la Rue du Vallon.
- Nous appelons chacun à faire preuve d'ores et déjà d'esprit de compréhension durant toute la période du chantier.
- Un hôtel moderne devrait bientôt compléter l'offre d'accueil de notre région avec une zone de détente réservée à la population.

Développement dans la zone industrielle / Rue de la Clef :

Straumann et Cadrans Flückiger :

- Les transactions avec ces deux fleurons économiques de notre région sont à bout touchant.
- Les actes notariés sont prêts.
- Ils seront signés ces prochains jours (Straumann).
- La signature avec Cadrans Flückiger suivra très très rapidement.

MD'Art :

- Le dossier progresse de manière intéressante (démolition prévue du bâtiment à l'ouest) pour ajouter une nouvelle aile et permettre là-aussi le développement d'un savoir-faire très pointu.

Economies d'énergies :

- Un groupe "Interservices" décidé par le Conseil municipal a pris en main ce problème qui va concerner l'ensemble de la population du pays.
- Diverses informations ont déjà été fournies.
- Les mesures décidées sont évaluées et adaptées quotidiennement en fonction de la réalité locale, cantonale, nationale et très certainement internationale.
- Le groupe est tout à fait conscient que certaines décisions pourront perturber la vie quotidienne de chacun d'entre nous, mais nous ne pouvons plus consommer au-delà de certaines limites sans mettre en péril le fragile état de notre environnement.
- Pour précision, il est évident que la commune, son administration et ses divers services se doivent de montrer l'exemple et diverses décisions contraignantes ont déjà été communiquées à l'ensemble du personnel.

- A ce propos, des directives et des annexes ont été rédigées et transmises aux divers services de l'administration communale.
- Des informations ont été transmises à nos citoyens par divers canaux :
 - Brochure avec l'envoi des factures.
 - Communiqués de presse.
- Réduction de l'éclairage public; pour donner suite à la décision de principe du Conseil municipal, l'analyse précise de l'application de cette mesure est dans les mains des techniciens.
- Diminution de la température de chauffage dans les bâtiments communaux.
- Décoration de Noël réalisée par les écoles.
- Objectif : traverser cette période délicate sans recourir à des mesures extrêmes.

Je me permets donc de rappeler quelques-unes des règles promulguées à suivre de façon à entrer dans cette démarche "Economies d'énergies" :

- Chauffer fûté : pas plus de 20° C, ne pas "obstruer" les sources de chaleur, réduire la température en cas d'absence.
- Aérer et rafraîchir en respectant certaines règles.
- Economiser l'eau chaude : une douche au lieu du bain.
- Eteindre les appareils non utilisés, passer au LED pour les ampoules.
- Cuisiner et laver fûté.
- Voyager fûté.
- Bien choisir ses appareils électriques.

Il est évident que des situations de vie particulières nécessiteront des adaptations de ces règles, adaptations qui devront cependant rester l'exception.

Par avance, le Conseil municipal remercie la population de ses efforts."

M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture : "En complément à la réponse apportée lors du dernier Conseil de ville concernant la fréquentation du Musée (petite question déposée par la fraction PLR le 8 septembre 2022), je peux vous apporter les éléments réjouissants suivants :

- Sur les 365 premiers jours d'exploitation (sans tenir compte de l'inauguration), donc du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, un total de 2'045 personnes ont visité le Musée.
- Sur les 9 premiers mois de 2022 (janvier à septembre), nous avons eu 1'385 visiteurs, dont 976 adultes et 409 enfants, ce qui fait un peu plus de 150 visiteurs par mois en moyenne.
- Ces visiteurs proviennent principalement de Suisse. Toutefois, 2 Autrichiens, 3 Allemands, 12 Français, 2 Italiens et 1 Japonais ont visité le Musée en 2022.

- 33 % des visiteurs sont imériens, et 61 % sont domiciliés dans le Jura bernois. Mais nous avons également déjà accueilli des représentants de 15 cantons différents (la majorité venant des cantons de Neuchâtel, du Jura, de Fribourg et de Vaud), dont certains assez prestigieux, comme de nombreux officiers, qu'ils soient colonels, brigadiers, divisionnaires ou commandants de corps, quelques présidents de gouvernement et même un ancien conseiller fédéral.
- Sur les 460 Imériens qui ont visité le Musée en 2022, on dénombre 176 adultes (40 %) pour 284 enfants (60 %). Ceci s'explique notamment par le large soutien des écoles de la localité qui ont fait découvrir le Musée à de nombreux élèves enthousiastes. Il y a donc encore un potentiel d'amélioration du côté des Imériennes et Imériens adultes, peut-être en faites-vous partie, je ne peux que vous inviter à y aller.
- Tous les retours des visiteurs sont excellents. De même, la caisse et la boutique marchent bien et nous remplissons désormais largement les exigences en termes de chiffres.

En conclusion, le Département de la culture et le Musée sont très satisfaits de l'engouement suscité par les nouveaux espaces d'exposition et de la fréquentation qui en découle. Nous souhaitons évidemment que cela perdure dans le temps. Je tiens à remercier le personnel du Musée qui s'est approprié ce nouvel écrin pour la culture du Jura bernois et qui le fait rayonner jour après jour, puisque, je le rappelle, le Musée est ouvert du mardi au dimanche de 14 h 00 à 18 h 00.

C'est un succès sans précédent pour notre localité et pour le Jura bernois, dont nous pouvons être fiers. L'attrait de la nouveauté permet d'expliquer ceci, mais c'est surtout à mon avis la qualité des nouvelles expositions qui a une grande influence. Les retours sont unanimes et excellents. J'ai pris part ou commenté plus d'une dizaine de visites et tout le monde a un avis élogieux sur le Musée. Ceci est un atout indéniable pour faire rayonner Saint-Imier au sein du Jura bernois."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci pour ces informations qui nous réjouissent. On se réjouit que cela continue de cette manière."

M. Denis Gerber, maire : "En réponse à la petite question déposée par la fraction PLR en date du 8 septembre 2022, je peux vous apporter la réponse suivante : Petite question intitulée : Implantation de la Société Tudor Tech à Saint-Imier. Lundi 17 octobre 2022, le chancelier et votre serviteur ont accueilli M. Mircea Tudor afin de parler du questionnement contenu dans la petite question de Mme Gisèle Tharin, PLR. Si la société gérée par M. Mircea Tudor sort de deux années très difficiles, une reprise prometteuse s'annonce selon ses dires. Une vingtaine d'employés devraient retrouver le chemin de l'usine d'ici la fin de l'année avec une progression planifiée à environ 30 personnes pour le printemps prochain. La croissance devrait se poursuivre mais en évitant de brûler les étapes."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci M. le marie pour cette réponse. On se réjouit de voir le développement."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "En raison de mon absence lors du dernier Conseil de ville, Mme Josika Iles, conseillère municipale, m'avait remplacé et répondu déjà en partie à la petite question de M. Jean-Paul Gerber, PLR, concernant les jardins publics. J'apporte ce soir une réponse au niveau de l'Esplanade des Collèges. Les travaux sis à la Rue Agassiz 14 avancent conformément au planning et, au terme de ces travaux, des rénovations seront entreprises sur l'Esplanade des Collèges notamment en lien avec la barrière et le mur de soutènement sud. Des réflexions sont en cours, en collaboration avec la Direction scolaire, pour y aménager des espaces dédiés aux enfants. Toutefois, la difficulté de cette place c'est que tout doit être réversible en lien avec l'utilisation mixte de l'Esplanade des Collèges (parking hivernal, cour d'école, place

pour manifestations diverses, carrousels,...)."

M. Denis Gerber, maire : "Concernant la petite question au niveau de l'Imériale, celle-ci n'a pas été oubliée, mais des rencontres doivent encore avoir lieu. Les réponses vous parviendront lors du prochain Conseil de ville."

M. Samuel da Silva, président : "Bien, il ne semble pas y avoir d'autre réponse aux petites questions, nous allons pouvoir passer au point suivant de l'ordre du jour."

4. Nouveau tarif des eaux usées dès le 1^{er} janvier 2023 : décision

Rapport du Conseil municipal :

La tâche 7201 "Assainissement" fait partie des tâches qui doivent être autofinancées. En effet, la loi cantonale interdit les subventions croisées pour ce genre de dépenses. Un découvert n'est par conséquent pas acceptable; il doit être résorbé au plus tard sept ans après son apparition.

Les comptes "Assainissement" ont connu des résultats variables depuis de nombreuses années.

La dernière augmentation des tarifs en 2016 a permis de renflouer progressivement la perte au bilan de fin 2015. Mais, entre 2020 et 2021, le déficit s'est élevé à CHF 157'656.31 (environ CHF 80'000.-/an), ramenant le financement spécial à CHF 14'754.84. Il convient de noter que le résultat 2022 sera fort probablement également déficitaire.

Il est dès lors proposé d'accepter une augmentation de 10 % des tarifs des eaux usées imputés tant sur la taxe fixe que sur le prix du m³. Cela permettra d'augmenter les recettes de CHF 120'000.- environ, couvrir les dépenses et reconstituer quelque peu le financement spécial de la tâche (environ CHF 50'000.- par année, sauf imprévu).

Le passage du prix du m³ de CHF 2.25 à 2.50 augmentera les recettes de CHF 84'000.- par rapport à 2021 (quantités d'eau identiques), alors que l'augmentation de 10 % de la taxe de base amènera des recettes supplémentaires de CHF 68'000.-.

Préavis

La Commission de l'équipement, avec une seule abstention, et la Commission des finances, à l'unanimité, ont préavisé favorablement au Conseil municipal et au Conseil de ville les nouveaux tarifs d'assainissement 2023.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande l'acceptation des nouveaux tarifs d'assainissement 2023.

Ouverture de la discussion :

M. Mathias Nikles, PLR : "C'est sans enthousiasme que la fraction PLR accepte à l'unanimité le nouveau tarif des eaux usées dès le 1^{er} janvier 2023."

M. Laurent Egloff, ARC : "Il est demandé au Conseil de ville de valider l'augmentation au 1^{er} janvier 2023 du tarif de l'assainissement des eaux usées. Au vu des arguments avancés par la Commission de l'équipement, c'est-à-dire l'obligation pour de telles tâches d'être autofinancées pour ne pas contrevenir à la loi cantonale, ainsi que l'absence d'augmentation

des tarifs depuis 2016, la fraction ARC estime important d'accorder cette adaptation des tarifs. Les pertes des deux dernières années s'élevant à environ CHF 80'000.- annuellement, il est urgent de réagir, car le financement spécial s'étirole et se situe seulement à CHF 14'754.-. Nous sommes conscients que le moment est économiquement inopportun, mais au-delà de l'aspect pécuniaire, notre belle région doit rester saine et enviable pour les générations futures. Pour ces raisons, la fraction ARC approuve le rehaussement du tarif des eaux usées au 1^{er} janvier 2023."

M. Vital Carnal, PS : "Adaptations des tarifs de l'assainissement par une augmentation, sans surprise. En effet la tâche doit être autofinancée. Selon les chiffres, ce sont plus de 64 % des dépenses qui nous sont imposées entre les taxes cantonales, fédérales et le maintien de la valeur du réseau. Est-ce que ce ne serait pas par là qu'il faudrait trouver des solutions ? Vastes débats auxquels nos députés pourraient se pencher, mais qui ne sont pas de notre compétence. Revenons à nos moutons, il nous est proposé une augmentation du prix du mètre cube et de la taxe de base des eaux usées. Soit, les chiffres présentés ne mentent pas. La fraction socialiste accepte cet état de fait, mais se demande comment freiner toutes ces charges qui étranglent les plus démunis."

Au vote, le nouveau tarif des eaux usées dès le 1^{er} janvier 2023 est accepté à l'unanimité.

5. Plan financier 2024-2027 : information

Rapport du Conseil municipal (Points 5 et 6) :

Plan financier

Le plan financier est basé sur les comptes 2021 et les modifications déjà intervenues en 2022, mais sans les corrections des impôts sur le bénéfice des personnes morales de 2021 qui seront comptabilisées dans les comptes 2022, ainsi que du passage du MCH1 au MCH2 au 1^{er} janvier 2016.

L'auxiliaire de planification d'août 2022 fourni par le canton a servi à l'établissement des prévisions fiscales.

Les exercices comptables de ces dernières années ont été très favorables. Cependant, l'avenir risque d'être très problématique : hausse importante des coûts d'énergie (30 % en moyenne dans le budget 2023 car augmentation prévue des tarifs des eaux usées, de l'électricité et du gaz), augmentation générale des prix, volatilité de l'économie (avec notamment une baisse très importante de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales pour notre commune).

	Nouvel état au 15 septembre 2022 avec quotité de 1,75	Etat au 21 octobre 2021 avec quotité de 1,75 (présenté au Conseil de ville)
Montant total net des investissements PA et PF durant la période 2022- 2027 / 2021 – 2026	CHF 34'907'000.00	CHF 31'110'000.00
Montant total net des investissements du patrimoine administratif sans l'eau de 2022 - 2027 / 2021 – 2026	CHF 32'650'000.00	CHF 30'218'000.00
Montant total net des investissements du patrimoine financier sans l'eau de 2022 - 2027 / 2021 – 2026	CHF – 1'996'000.00	CHF – 2'996'000.00
Montant total net des investissements uniquement de l'eau durant la période 2022 - 2027 / 2021 -2026	CHF 4'253'000.00	CHF 3'888'000.00

Déficits cumulés du compte de résultat durant la période 2022 - 2027 / 2021 -2026	CHF 9'763'620.00	CHF 6'955'800.00
Equilibre du compte de résultat pratiquement atteint durant l'année	Pas atteint	Pas atteint
Fortune à fin 2021 / 2020	CHF 13'014'114.59	CHF 12'959'044.38
Fortune estimée de la commune à fin 2027 / 2026 tenant compte des déficits cumulés mentionnés ci-dessus	CHF 3'250'495.00	CHF 6'003'164.00
Dettes de la commune à fin 2021 / 2020 :		
- Bancaires	CHF 17'895'000.00	CHF 18'755'000.00
- LIM	CHF 1'022'700.00	CHF 1'183'550.00
Montant de l'augmentation totale de la dette bancaire de la commune d'ici à 2027 / 2026 sans tenir compte des remboursements annuels	CHF 25'973'400.00	CHF 24'855'800.00
Estimation de la dette bancaire à fin 2027 / 2026 tenant compte des remboursements annuels (650' par an)	CHF 39'968'400.00	CHF 39'710'800.00
Estimation de la dette LIM à fin 2027 / 2026 de la commune tenant compte des remboursements annuels	CHF 300'000.00	CHF 400'000.00

De plus, il faut encore savoir que ne figurent pas dans les chiffres ci-dessus des investissements qui devront être faits mais dépendent, dans leur exécution, soit de la réalisation par le canton de ses propres investissements, soit d'investissements propres de la commune.

On constate donc que notre compte de résultat ne retrouve pas l'équilibre à moyen terme, loin s'en faut. Cette situation n'est pas viable et donc pas acceptable sous cette forme, les déficits prévisibles du compte de résultat se situant entre CHF 1,0 et 3,0 millions par année, et cela sans prélèvement sur le FS impôts personnes morales d'un solde de CHF 4,5 millions à fin 2021.

Comme déjà dit, une réflexion globale sur le futur des finances de la commune est inéluctable (diminution des coûts et sans doute des prestations et/ou augmentation des revenus et donc de la quotité d'impôt), afin de remettre à moyen terme ces dernières "sur le bon rail".

L'étude a avancé et un rapport de la Commission des finances est attendu avant la fin de la législature.

Projet de budget 2023

On constate un certain tassement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les conséquences de la Covid-19 se faisant sans aucun doute ressentir.

En ce qui concerne les personnes morales et suite à des informations obtenues de certains importants contribuables, si nous avons pu échapper aux conséquences de la RFFA, nous allons subir de plein fouet le ralentissement de l'économie, ce qui signifie pour notre commune une diminution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales de l'ordre de CHF 3 millions environ, montant qu'il faudra absorber, à moyen terme, par la diminution des charges et/ou l'augmentation des revenus.

Compte de résultat 2023

Le Département des finances s'était fixé un déficit du compte général, avec une quotité de 1,75, se montant à CHF 1'003'305.00, ceci sans prélèvement sur le FS (financement spécial) relatif à l'impôt sur les personnes morales.

Le budget qui vous est remis tient compte des demandes reçues, du nouvel auxiliaire de planification d'août 2022 et des décisions de la Commission des finances et du Conseil municipal.

De plus, aussi bien dans le budget 2023 que dans le plan financier 2024-2027, aucun prélèvement sur le FS relatif à l'impôt des personnes morales, d'un montant de CHF 4,5 millions à fin 2021, n'a été fait selon proposition de la Commission des finances, ceci afin que chacun se rende compte de la situation financière actuelle "compliquée" de la Municipalité.

Tenant compte des remarques ci-dessus, le budget laisse apparaître un déficit du compte de résultat général de l'année 2023 de CHF 2'688'930.00 qui a servi de point de départ au plan financier élaboré jusqu'en 2027.

Charges de personnel

Les salaires bruts du personnel communal ont été augmentés de 1,5 % par rapport à 2022. De plus, dès le 1^{er} janvier 2009, la commune a eu l'obligation de s'affilier à une caisse d'allocations familiales. Ces dernières ont été calculées au taux de 1,60 %. Les cotisations patronales à l'assurance chômage ont été calculées à 2,2 % (pas de changement par rapport à 2022).

Au niveau des charges sociales (AVS, LPP, accident, maladie), elles ont été splittées dans chaque tâche en fonction des salaires attribués. D'autre part, la charge patronale de l'AVS/AC (y compris frais de gestion) a été calculée à 6.4636 %. La charge de LPP, tenant compte d'un changement d'institution au 1^{er} janvier 2015 et du passage à la primauté des cotisations, prend en compte le salaire de chaque employé séparément et calcule la part patronale y afférente, la charge pour les maladies et accidents en appliquant les taux de cotisations propres à chaque employé en fonction de son activité.

Augmentations de postes figurant dans le présent budget

Déjà décidés par le Conseil municipal :

- 0,8 EPT pour un poste d'assistant(e) RH dès le 1^{er} août 2022
- 0,6 EPT à l'animation jeunesse pour un poste d'assistant social hors murs
- 0.4 EPT (2 x 0,2 EPT) supplémentaire dans le Service de l'action sociale
- 0,5 EPT pour un poste de responsable des services partagés lors de la réorganisation du Service de l'équipement
- 1,0 EPT pour un poste supplémentaire dans le service de l'Equipement pour le Domaine de l'électricité (électricien de réseau, poste à 50 % dans le compte de résultat et à 50 % dans l'investissement relatif au smartmeter)
- 1,0 EPT pour un poste supplémentaire dans le Service de l'équipement pour assurer la bonne marche des domaines de l'eau et du gaz

Poste proposé par la Commission des finances et le Conseil municipal dans le cadre du budget 2023 :

- 1,0 EPT pour un poste supplémentaire d'agent de la Police administrative

Poste discuté par le Conseil de ville lors de sa séance du 8 septembre 2022 dans le cadre du renouvellement pour une période de quatre ans (2023-2027) du financement de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) :

- 0,8 EPT pour un poste supplémentaire d'animateur/trice de l'Espace Jeunesse d'Erguël

Souhait de la Commission des finances pour l'élaboration des budgets futurs

Concernant les subventions (culturelles, sportives, sociales, économiques) versées par la commune, la Commission des finances souhaite qu'une vraie politique d'attribution soit mise sur pied, autrement dit que des critères précis soient appliqués pour déterminer le montant de chaque subvention à accorder.

Deux dossiers importants liés au budget 2023

- Assainissement des eaux (eaux usées)

L'exercice 2023 prévoit un bénéfice de CHF 46'500.00, mais avec une augmentation des tarifs dès le 1^{er} janvier 2023.

- Electricité

En préambule, il est peut-être utile de rappeler pourquoi il y a deux tâches pour l'électricité. En fait, l'électricité doit être considérée, en MCH2, comme un financement spécial. Autrement dit, le total de ses charges doit être égal au total de ses revenus. Cela se passe dans la tâche 8711. Mais, il a donc fallu créer une nouvelle tâche, en l'occurrence celle portant le numéro 8710, pour faire en sorte que les comptes communaux puissent retirer un bénéfice de l'exploitation d'un tel réseau.

Le budget 2023 du Domaine de l'électricité respecte l'objectif donné par le Conseil municipal de verser à la Municipalité un montant de CHF 650'000.00, tout comme en 2022. Enfin, le budget ne prévoit ni bénéfice ni perte en 2023.

En ce qui concerne les tarifs 2023, le Conseil municipal a entériné une augmentation des tarifs dès le 1^{er} janvier 2023.

Remarques générales

Comme déjà expliqué ci-dessus, les estimations fiscales sont aléatoires. Néanmoins, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été fortement diminué, pour donner suite à des informations obtenues. Les autres impôts ont été ajustés en fonction des chiffres connus à ce jour.

Aucun prélèvement sur le FS impôts personnes morales, d'un solde de CHF 4,5 millions à fin 2021, n'est prévu.

Enfin, la quotité d'impôt reste inchangée à 1,75 aussi bien pour les personnes physiques que les personnes morales.

Avec le MCH2, seuls les investissements du patrimoine administratif passent par le compte des investissements. Pour 2023, les investissements nets se montent à la somme de CHF 7'130'000.00 (CHF 9'250'000.00 bruts), ce qui est, malgré les efforts entrepris pour contenir les dépenses d'investissements, naturellement bien au-dessus de notre capacité d'autofinancement, ce qui veut dire que l'endettement de la commune devrait augmenter de manière conséquente.

En conclusion, les divers facteurs évoqués ci-dessus ont un effet négatif sur la santé financière de la Municipalité. Il va falloir étudier de près le fonctionnement de la commune et cela à court/moyen termes, afin de "remettre sur les rails" les finances communales.

Le travail a commencé en Commission des finances avec les rapports reçus des différents départements communaux et les entretiens ad hoc qui ont eu lieu. Il s'agira maintenant pour

la Commission des finances de préparer un rapport pour le Conseil municipal et le Conseil de ville avec des propositions concrètes pour assurer la bonne marche financière communale (diminution des charges et / ou augmentation des revenus).

Les nouvelles autorités élues en novembre prochain devront se baser sur ledit rapport pour proposer des mesures concrètes pour l'élaboration des budgets 2024-2026. Le budget 2023 sera un budget de transition.

Préavis

La Commission des finances à l'unanimité et le Conseil municipal proposent au Conseil de ville un budget 2023 qui présente un déficit du compte général de CHF 2'688'930.00 et du compte global de CHF 3'067'235.00.

Ce déficit se base sur :

- Une quotité d'impôt inchangée de 1,75, aussi bien pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques que pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales
- Une taxe immobilière inchangée de 1,2 %
- Une taxe des chiens de CHF 70.00 pour le village et CHF 40.00 pour la montagne
- Eau potable : CHF 1.80/m3 (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1er janvier 2015, selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 23 octobre 2014
- Eaux usées : CHF 2.50/m3 (hors TVA) + taxes de bases (par paliers) entrées en vigueur le 1er janvier 2023 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 20 octobre 2022
- Une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- Une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.00/ max. CHF 450.00).

Ouverture de la discussion :

M. Samuel da Silva, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point ?"

...Personne ne demande la parole...

M. Samuel da Silva, président : "Bien, nous passons au point suivant de l'ordre du jour."

6. Examen du projet de budget 2023 : approbation éventuelle

M. Samuel da Silva, président : "Prenons maintenant le plat principal de la soirée, le point 6 : Examen du projet de budget 2023 : approbation éventuelle. Afin de gagner en efficacité et en accord avec notre administrateur, nous passerons en revue, en incluant les questions, les "17 parties" du rapport comme suit :

- parties 1 à 5, en une fois;

- partie 6 en détail étant donné qu'il s'agit du compte de résultat qui doit être ratifié par notre Conseil;
- et parties 7 à 17, en une fois.

J'ouvrirai la discussion et finalement nous passerons à l'éventuelle approbation en votant. Je laisserai M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, répondre aux différentes questions. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette façon de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

M. Samuel da Silva, président : "Allons y."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La fraction socialiste remercie beaucoup M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour le rapport préliminaire complet au budget 2023 ainsi que son équipe et la Commission des finances pour le travail visant à la bonne marche financière de la commune. Elle a pris note du déficit annoncé de l'année 2023 du compte global se montant à CHF 3'067'235.00 et du compte général de CHF 2'688'930.00. Au vu de ces chiffres, elle souhaite savoir pourquoi il n'est pas prévu un prélèvement dans le Fonds spécial relatif aux personnes morales créé justement pour combler les déficits."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Alors, ce qu'il faut savoir, c'est que cette année nous avons eu une grosse correction de l'impôt 2021 des personnes morales pour plus de 3 millions. Cela signifie qu'en 2022, nous allons avoir cette correction de 2021 et qu'en plus les acomptes 2022 seront calculés à partir des comptes 2021. Je pense que je n'ai pas besoin de vous faire un grand dessin pour que vous compreniez ce que cela veut dire. Au niveau de l'impôt sur les personnes morales, nous n'allons donc pas avoir grand-chose dans les comptes 2022. A présent nous devons analyser si cela va perdurer ou pas. Il faudra se renseigner. C'est pourquoi la Commission des finances a dit : "On ne prend rien sur le financement spécial ad hoc pour bien montrer où nous en sommes au niveau structurel dans le compte de résultat.". Je ne vous cache pas que les comptes 2022, et je sais que certains disent que j'annonce toujours des déficits et l'on finit avec un bénéfice, vont être assez catastrophiques, et qu'un prélèvement sur ce financement spécial au mois de février/mars l'année prochaine, lorsqu'on boucle les comptes 2022, devra sans doute être envisagé. Une raison de ne pas faire ceci maintenant, c'est aussi que le Conseil de ville va recevoir au mois de décembre prochain le rapport de la Commission des finances et du Conseil municipal sur comment faire pour remettre sur les bons rails à moyen terme les comptes communaux qui ont un déficit structurel. Vous avez vu la Ville de Bienne, nous ne sommes pas encore à ce niveau-là, il n'y a pas d'urgence. Si l'on prend la fortune de la commune, 13 millions, puis on rajoute les 4,5 millions du fonds de l'impôt sur les personnes morales, avec 17,5 millions les déficits sont gérables à moyen terme. Mais, cela veut dire tout de même que l'on a un problème structurel que les prochaines autorités devront voir comment le résorber."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci pour vos réponses. Je poursuis mon intervention. A la lecture du rapport, voici quelques commentaires de notre groupe :

1) Page IV :

- L'augmentation de postes dans le Service de l'action sociale et pour l'animation de l'Espace Jeunesse d'Erguël est saluée sachant que ce service joue un rôle important de prévention et que le 50 % est financé par le canton.
- Le groupe regrette que le poste d'assistant RH ne soit pas un poste doté d'un 100 % avec une personne formée et indépendante quant à la gestion du personnel. Être responsable des ressources humaines est un métier à part entière. Il ne s'agit pas seulement d'engager du personnel mais de s'occuper de celui-ci et de trouver des solutions quand des difficultés

surgissent. De conserver des tâches organisationnelles de gestion du personnel au sein des services implique des charges supplémentaires autant pour le maire que pour les conseillères et conseillers municipaux et pour leurs chefs de service, cela d'autant plus que ces personnes ne sont pas formées pour traiter les affaires liées au personnel.

- La fraction socialiste regrette également le préavis négatif de la Commission des finances d'une augmentation de poste de conciergerie car les mandats privés pour s'occuper de nettoyages ponctuels dus aux travaux en cours ne résolvent pas le problème des besoins augmentés sur le long terme. En effet, les exigences liées aux normes d'hygiène sont toujours plus importantes.

2) En page XVIII, tâche 9630 : "Immeubles administratifs" :

Il est constaté, avec une attribution de CHF 64'900.- pour les bâtiments du patrimoine financier, que l'argent prévu au budget ne correspond pas du tout aux coûts importants de rénovations à entreprendre. Pire, il est écrit qu'il a été observé une importante diminution budgétée des loyers encaissés, ceci étant dû au nombre croissant d'appartements vides et donc d'une augmentation importante des charges d'énergie; cela questionne sachant que le nombre d'habitants est en augmentation à Saint-Imier. La fraction socialiste a déjà demandé à plusieurs reprises d'alimenter de façon substantielle le FS des bâtiments du patrimoine financier : elle considère qu'une commune doit aussi gérer des bâtiments du patrimoine financier pour répondre à la demande d'une population moins favorisée financièrement. Le but n'est pas de chasser la population pauvre en prétextant que ces bâtiments coûtent trop cher.

La fraction socialiste ayant pris note des déficits annoncés, elle approuve le budget de l'année 2023 tel que présenté. Elle demande, au vu du déficit du compte général de CHF 2'688'930.00, que le FS relatif aux personnes morales soit sollicité pour la publication des comptes définitifs à venir."

M. Marco Pais Pereira, ARC : "A la lecture du message du Conseil municipal et encore plus du rapport fort complet de l'administrateur des finances, la fraction Alternative régionale et communale comprend que la situation financière est délicate dans un avenir immédiat. Nous constatons que la planification financière fait état d'une hausse conséquente des besoins d'investissements pour les prochaines années. Alors que le montant total était de 31,1 millions de francs l'année passée, il atteint maintenant 34,9 millions de francs. A cela s'ajoute une baisse importante du rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Cela est dû pour partie à la volatilité actuelle de l'économie, mais aussi aux effets de la baisse de l'imposition des personnes morales largement soutenue par les partis de droite. A noter encore que le projet qui nous est présenté implique une augmentation de l'endettement d'ici 2026 et un déficit pratiquement trois fois plus élevé que les objectifs initiaux. Un des points positifs réside dans la fortune à fin 2021 qui totalise 13 millions, + 4,5 millions dans le fonds pour les personnes morales que nos prédécesseurs ont eu la sagesse de constituer et d'alimenter lors des bonnes années, ce qui permet d'aborder le débat concernant la planification financière de manière calme et réfléchie et de corriger le tir sans précipitation. Il est dommage de ne pas bénéficier du rapport de la Commission des finances en même temps que le budget 2023, qui nous aurait permis de vérifier l'adéquation et la cohérence des visions. De plus, il nous semble quelque peu dérangeant d'être clairement alertés par nos autorités sur la situation financière actuelle et à venir et en même temps valider des charges de personnel qui impacteront durablement les finances de la commune. Nous ne sommes pas contre des explications plus détaillées sur l'augmentation des EPT, mais une fois créés ils grèveront le budget de la commune sur le long terme. Le poste de dépense des charges du personnel appelle en effet des remarques. En premier lieu, plusieurs postes supplémentaires sont inclus, certains dont la création a déjà été décidée sont pratiquement sans effet sur le résultat des comptes, puisque soit autofinancés (domaine de l'eau et du gaz) ou largement couverts par la part cantonale (Service social). Par contre, le poste supplémentaire d'agent de la Police administrative dont

la création est intégrée au budget 2023 accroît le déficit déjà conséquent. Nous avons pris note des besoins formulés. Par contre, nous estimons que la situation financière très délicate annoncée doit nous inciter à consolider cette demande et à la confronter aux conclusions du rapport attendu de la Commission des finances sur les moyens de retrouver l'équilibre financier. Nous pensons donc que ce point (la nécessité de connaître le rapport de la Commission des finances sur les mesures pour retrouver l'équilibre financier, rapport attendu avant la fin de l'année) doit être précisé, avant que le Conseil municipal décide d'un nouvel engagement. Notre approbation de ce budget déficitaire ne veut pas dire approbation immédiate de la création de ce poste supplémentaire d'agent. Nous demandons que le rapport que la Commission des finances établira avant la fin de l'année pour détailler les mesures à prendre pour recouvrer l'équilibre financier, examine soigneusement ce poste en le confrontant aux besoins, à l'organisation des autres communes du Jura bernois, aux possibilités d'économies en cas de collaboration intercommunale, ainsi qu'aux autres mesures d'économies qui seraient proposées. Il est pour nous hors de question que la dépense supplémentaire qui grèvera les comptes chaque année entraîne, par effet ricochet et pour réduire le déficit, des baisses des subventions aux sociétés, sportives et autres, à la culture, ou nous limite dans les investissements nécessaires, que l'on songe à l'Ecole secondaire ou au projet de terrain de sport du FC Saint-Imier. Par ailleurs, nous constatons que l'adaptation des salaires bruts n'est que de 1,5 % pour l'ensemble du personnel communal. L'inflation est bien plus élevée et, dans l'horlogerie par exemple, des hausses de salaire bien plus importantes, entre 3.5 % et 5 %, ont été admises. Le personnel est la plus grande valeur pour une commune. Il ne faudrait pas que, par des salaires peu attractifs, nous perdions les compétences dont nous avons besoin. Augmenter les dépenses, par exemple en créant un nouveau poste, c'est aussi, en période d'économies, freiner les mises à niveau nécessaires des autres salaires du personnel. En conclusion, et en revenant à l'analyse globale du projet de budget et de la planification financière, nous constatons que les défis sont immenses, et largement laissés à la tâche des nouvelles autorités. Si les prévisions en termes de revenus, estimées à la baisse, des personnes morales se vérifient, les solutions semblent peu nombreuses, il s'agit soit :

- d'augmenter les recettes en sachant qu'une hausse de quotité mettra à charge des contribuables la compensation des baisses d'impôts des personnes morales ;
- de moins investir, ce qui ne semble pas facile, car les besoins de notre commune riche en infrastructures sont conséquents. Nous l'avons bien observé avec la piscine en plein air ;
- de moins dépenser au travers d'une diminution des services à la population, perdant ainsi potentiellement de l'attractivité, ou avec une diminution des conditions de travail de notre personnel communal alors que nous avons toujours plus besoin de connaissances techniques et pointues.

La fraction ARC estime qu'une alternative intéressante serait de mieux dépenser. Notamment en développant des collaborations intercommunales dans lesquelles le partage des tâches apporte des bénéfices à tous les partenaires, en permettant également le partage des coûts. Partager, c'est diminuer les coûts pour chacun. Nous pensons que nous devons retrouver ce réflexe intercommunal qui a été un exemple lors de la réfection de la patinoire. Nous estimons qu'il n'est plus possible d'agir tout seul dans son coin, les besoins touchent toutes les communes du Vallon et aucune ne peut y répondre parfaitement toute seule. Cette voie doit être cultivée. C'est une voie difficile pour nos élus, car il n'existe pas de structure unique pour collaborer et que pour chaque dossier et projet il faut rassembler, coordonner et créer un projet commun. C'est un travail considérable, nous le devons cependant à nos concitoyens et concitoyennes avec l'espoir et la conviction que nous saurons, en ces temps difficiles, mener à bien ce travail, avec détermination, compétence et capacité de décision. Pour ces raisons et avec cette conviction, la fraction ARC approuve le budget tel que présenté et remercie Mario et son équipe pour la qualité du travail réalisé tout au long de l'année."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "C'est avec une attention toute particulière que la fraction libérale-radical a étudié le dernier budget de cette législature pour l'année 2023. Contrairement aux exercices comptables de ces dernières années, l'avenir risque de s'assombrir sur les finances communales. Comme chez tout un chacun, l'augmentation générale des prix se fait ressentir. Les craintes mises en avant par la Commission des finances ces deux dernières années deviennent une réalité, car les conséquences de la COVID se font ressentir au niveau de l'impôt sur le revenu des personnes physiques mais également sur le bénéfice des personnes morales. En effet, nous devons compter avec une diminution sur le bénéfice des personnes morales de CHF 3 millions. Il a été décidé de ne pas prélever de montant sur le compte de financement spécial relatif à l'impôt des personnes morales afin de proposer un budget responsable et de tout de même garder une quotité d'impôt inchangée à 1.75 aussi bien pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques que pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Les différentes demandes reçues, le nouvel auxiliaire de planification d'août 2022 et des décisions de la Commission des finances et du Conseil municipal ont été pris en compte, ainsi, le budget 2023 présente un déficit du compte général de CHF 2'688'930.00 et du compte global de CHF 3'067'235.00. Il est également à relever qu'une réflexion sera faite par la Commission des finances afin d'opter pour une vraie politique d'attribution contenant des critères bien précis pour l'octroi des nombreuses différentes subventions pour la culture, les sociétés sportives, sociales et économiques. Un travail important a été effectué au sein de la Commission des finances et un rapport sera remis prochainement au Conseil municipal puis au Conseil de ville avec des propositions concrètes pour assurer la bonne marche financière communale (diminutions des charges et/ou augmentations des revenus). Il s'agira dès lors aux nouvelles autorités de se baser sur ce rapport pour l'élaboration des budgets 2024-2026. La fraction libérale-radical soutient le travail effectué par l'administration des finances et la Commission des finances et approuve le budget 2023 ainsi proposé tout en ayant conscience que les années à venir vont être difficiles et qu'il y aura passablement de travail dans les différents services de l'administration afin de retrouver des meilleurs chiffres. Un immense merci à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et à son administration pour tout le travail effectué et pour l'investissement fourni à la gestion de nos comptes communaux."

M. Samuel da Silva, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Samuel da Silva, président : "Apparemment pas, alors passons au vote. Les conseillères et les conseillers de ville qui approuvent le budget 2023 qui présente un déficit du compte général de CHF 2'688'930.00 et du compte global de CHF 3'067'235.00, se basant sur :

- Une quotité d'impôt inchangée de 1,75, aussi bien pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques que pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.
- Une taxe immobilière inchangée de 1,2 %.
- Une taxe des chiens de CHF 70.00 pour le village et CHF 40.00 pour la montagne.
- Eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1^{er} janvier 2015, selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 23 octobre 2014.
- Eaux usées : CHF 2.50/m³ (hors TVA) + taxes de bases (par paliers) entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de ce soir même.
- Une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets.
- Une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.00/ max. CHF 450.00).

sont priés de le manifester en levant la main.

Le budget 2023 est accepté à l'unanimité.

M. Samuel da Silva, président : "Ce point étant bouclé, je libère notre administrateur des finances et le remercie encore pour sa présence et son aide plus que bienvenue. Belle soirée à toi Mario."

...Applaudissements...

...Il est 20 h 16, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

7. Abrogation de l'article 5, alinéa 3, du Règlement de la taxe immobilière (RTim) de la commune municipale de Saint-Imier : décision

Rapport du Conseil municipal :

L'article 5, alinéa 3, de notre Règlement de la taxe immobilière (RTim) se base sur un article de la loi cantonale sur les impôts du 21.05.2000 (art. 261, al. 3 LI) qui a été abrogé en 2008. Il s'agit par conséquent de se mettre en conformité avec la LI et de supprimer l'article en question de notre RTim., lequel reprenait le texte cantonal.

Selon l'art 42, lettre c, du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, cette décision appartient au Conseil de ville.

Préavis

La commission des finances à l'unanimité préavis favorablement au Conseil municipal et au Conseil de ville l'abrogation de l'article 5, alinéa 3, du Règlement de la taxe immobilière (RTim) de la commune municipale de Saint-Imier.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande l'abrogation de l'article 5, alinéa 3, du Règlement de la taxe immobilière (RTim) de la commune municipale de Saint-Imier.

Ouverture de la discussion :

M. Yann Doutaz, PLR : "Le PLR Saint-Imier a pris connaissance du message du Conseil municipal concernant cette abrogation. Il ne s'oppose naturellement pas à cette abrogation qui attendait sa concrétisation depuis 2008. La fraction libérale-radical suit le préavis de la Commission des finances et accepte à l'unanimité ce point de l'ordre du jour."

Mme Morgane Bussian, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance du rapport du Conseil municipal, ainsi que des règlements annexés. L'article 5, alinéa 3, de notre Règlement de la taxe immobilière se base sur un article de la loi cantonale sur les impôts. L'article ayant été supprimé de cette loi, cela a du sens de lui faire subir le même sort. Par conséquent, notre fraction ne peut que se rallier aux préavis de la Commission des finances, ainsi que celui de l'Exécutif, et accepte ainsi à l'unanimité l'abrogation de l'article 5, alinéa 3."

M. Diamantino Rodrigues Pereira, PS : "Afin d'être en conformité avec la loi cantonale sur les impôts, la fraction socialiste, à l'unanimité approuve l'abrogation de l'article 5 alinéa 3 de notre règlement de la taxe immobilière. Le canton l'ayant abrogé en 2008 déjà."

M. Samuel da Silva, président : "Si personne ne demande encore la parole nous allons passer au vote."

...La parole n'est pas demandée...

Au vote, l'abrogation de l'article 5, alinéa 3, du Règlement de la taxe immobilière (RTim) de la commune municipale de Saint-Imier est acceptée à l'unanimité.

8. Motions, postulats et interpellations

8.a Motions

8.b Postulats

8.c Interpellations

8.a Motions

M. Samuel da Silva, président : "J'ai reçu une motion du Parti socialiste. Avant de passer la parole, je vais donner des explications. Conformément à l'art. 12, al. 4 : La motion, déposée moins de 16 jours avant la séance du Conseil de Ville à la chancellerie, est lue et brièvement commentée par son autrice ou auteur lors de la séance. Elle est transmise au Conseil municipal lors de la même séance et celui-ci devra donner son avis sur l'entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de Ville."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Motion intitulée : Motion 5000-500-5. Depuis des mois la fraction socialiste débat en interne sur la problématique climatique et le moment est venu de passer aux solutions pragmatiques. Le scepticisme ne se justifie plus et les mois derniers sont éloquentes. Que pouvons-nous faire au niveau de notre commune ? Il faut repenser l'urbanisme et la végétalisation de l'habitat urbain fait tout à fait sens. Nous devons changer. Des solutions sont déjà réalisées en Suisse et dans les pays voisins mais pour chez nous, la balle est dans notre camp. Le Locle plante un arbre pour la naissance d'un enfant, Milan végétalise ses immeubles et ses toits, rien que pour donner des exemples. Revenons au titre de la motion. Non, il ne s'agit pas du tirage du loto. 5'000 pour 5'000 habitants, 500 pour 500 arbres, 5 pour 5 ans Oui, cela aura un coût et demandera une volonté, des efforts. Le moment est venu de monter dans le train, pour les générations futures et aussi pour nous qui leur laissons une planète mal en point. Faisons de Saint-Imier une commune verte."

M. Samuel da Silva, président : "Je n'ai pas reçu d'autre motion, nous pouvons passer aux postulats."

8.b Postulats

M. Samuel da Silva, président : "J'ai reçu un postulat de la fraction socialiste. Avant de passer la parole, je vais ici également vous donner quelques explications. Conformément à l'art. 14, al. 4 : Le postulat, déposé moins de 16 jours avant la séance du Conseil de Ville à la chancellerie, est lu et brièvement commenté par son autrice ou auteur. Il est transmis au Conseil municipal lors de la même séance et celui-ci devra donner son avis sur l'entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de ville."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Postulat. Constatant que la somme prévue au budget 2023 concernant la rénovation des bâtiments du patrimoine financier est dérisoire, la fraction

socialiste demande que les nouvelles autorités élues statuent dès leur entrée en fonction sur l'avenir de ces bâtiments, à savoir s'il est prévu de mettre les bouchées doubles pour les entretenir."

M. Samuel da Silva, président : "Je n'ai pas reçu d'autre postulat, nous pouvons passer aux interpellations."

8.c Interpellations

M. Samuel da Silva, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Samuel da Silva, président : "Y a-t-il des réponses aux interpellations ?"

M. Samuel da Silva, président : "Oui ? Non ? Il n'y a pas de réponse aux interpellations ?"

...M. Denis Gerber, président, se tourne en direction de
M. Samuel da Silva, président...

M. Denis Gerber, maire : "Réponse à l'interpellation intitulée : Projet du complexe sportif au sud des Longines et terrain du Châtillon. Le Conseil municipal est conscient des enjeux contenus dans l'interpellation. L'avenir des équipes actives et celles des très nombreuses formations juniors sont dans la balance. Le Conseil municipal souhaite que les meilleures solutions puissent être trouvées; il est aussi conscient qu'un facteur temps est en jeu. En l'état actuel le Conseil municipal peut donner quelques informations seulement partielles en raison de la complexité des dossiers.

Terrain FSG : des contacts entre divers partenaires pouvant aboutir éventuellement à un projet sont dans la phase d'étude. Dans la configuration actuelle nous ne pourrions pas aller au-delà de cette information certes lacunaire, mais respectueuse des travaux en cours. Un travail sérieux est en cours.

Terrain de Châtillon : les propositions émises pourraient apporter une solution intéressante aux divers problèmes de place de terrain et de locaux nécessaires à un bon déroulement des divers championnats des équipes du FC Erguël. Mais vous n'êtes pas sans savoir que des sondages, relatifs à d'éventuelles pollutions, vont être réalisés dans les mois à venir sur ce terrain. Le Service des installations sportives va donc attendre le résultat de ces analyses avant de se lancer et de réaliser de structures importantes, mais il n'est pas opposé à un examen des propositions émises en sachant que la revalorisation du terrain de Châtillon passera aussi par le remplacement de l'éclairage. Tout cela aura un coût qu'il faudra évaluer en prenant en compte ceux liés à l'éventuelle projet mentionné ci-dessus."

M. Samuel da Silva, président : "Vous avez répondu à une interpellation déposée en avance. Je cédaï la parole plutôt au Conseil municipal pour répondre aux anciennes interpellations."

M. Denis Gerber, maire : "C'est bien pour ça que j'hésitais à répondre. Je ne voulais pas intervenir."

M. Samuel da Silva, président : "D'accord. Parce que là, vous avez répondu à une interpellation sans que l'on connaisse le contenu de l'interpellation."

M. Samuel da Silva, président : "Avant de poursuivre avec les nouvelles interpellations, est-ce qu'il y a des réponses du Conseil municipal à des anciennes interpellations ?"

M. Samuel da Silva, président : "Cela ne semble pas être le cas, alors on passe aux nouvelles interpellations. Il y en a une qui a été déposée avant la séance de ce soir, c'est celle dont M. le maire vient de donner la réponse. Je vais donner la parole à M. David Sartore, PLR, afin qu'il nous lise l'interpellation du PLR."

M. David Sartore, PLR : "Interpellation intitulée : Projet du complexe sportif au sud des Longines et terrain du Châtillon. Nous avons la chance d'avoir une société locale qui propose la pratique du football au sein de notre commune pour de nombreux enfants et adultes. Le désormais FC Erguël milite en 2^{ème} ligue interrégionale en plus de ses deux équipes d'actifs et ses deux équipes seniors. Le club compte également 10 équipes juniors inscrites. Les infrastructures sont toujours plus sollicitées par ces équipes qui s'entraînent et jouent tant sur le terrain de Fin-des-Fourches, propriété du FC, que sur Châtillon, propriété de notre commune. Bien que le FC Erguël contribue continuellement à l'entretien de leur terrain, ça ne suffit plus pour répondre à l'utilisation conséquente des équipes, surtout lorsque la météo ne coopère pas et qu'il pleut pendant plusieurs jours. Le PLR Saint-Imier souhaite savoir où en est le projet sis au sud des Longines que nous soutenons pleinement. En effet, il s'agit d'un dossier d'envergure et décisif pour les différentes sociétés qui seraient amenées à utiliser ces infrastructures. Aussi, en tant qu'autorité, pourrait-on proposer une solution à court terme au niveau du terrain de Châtillon afin d'assurer la transition vers le nouveau complexe ? Dans cette optique, serait-il possible de chiffrer le coût que des cabines vestiaires provisoires et raccordées et un coin buvette engendreraient ? En effet, la 2^e ligue interrégionale requiert des vestiaires à proximité du terrain et le FC Erguël s'inquiète de ne pas pouvoir respecter le calendrier chargé des matches à domicile. Il serait également intéressant d'intégrer la problématique des vestiaires féminins à cette solution transitoire puisque, et c'est réjouissant, de plus en plus de filles font partie des équipes du FC Erguël. Nous sommes d'avis que la commune doit montrer un soutien fort au FC Erguël, au vu des excellents résultats du club et du rôle important qu'il mène dans la formation et l'intégration à Saint-Imier et dans le Vallon."

M. Samuel da Silva, président : "Voilà l'interpellation."

M. Denis Gerber, maire : "Je veux bien relire la réponse si nécessaire."

M. Samuel da Silva, président : "Non c'est tout bon, la réponse figurera dans le procès-verbal de notre séance."

M. Samuel da Silva, président : "On passe aux nouvelles interpellations, j'en ai reçu trois du PLR."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "interpellation intitulée : Eaux usées. En mai 2019, notre fraction a déposé une interpellation au sujet des eaux usées qui concerne plus précisément nos montagnes. Des réponses très étoffées ont été formulées en juin puis en décembre 2019 par Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement. Trois ans se sont écoulés et nous souhaiterions savoir où en est le dossier ? Pouvons-nous compter sur une réponse ou d'éventuelles bonnes nouvelles d'ici la fin de cette législature ?"

Mme Josila Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Effectivement, j'ai déjà répondu à cette interpellation de façon complète à plusieurs reprises. Nous avons reçu le rapport définitif qui nous guide quant aux travaux à exécuter (PGEE). Pour ce qui est de Mont-Soleil et des Pontins, j'avais me semble-t-il avancé un chiffre de l'ordre de 3 millions. Pour l'instant, nous n'avons pas planifié de travaux dans ces secteurs."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Interpellation intitulée : Caravanes et véhicules divers. Nous avons débuté la saison de hockey. Des matches de 1^{ère} ligue ont lieu, tout comme des tournois réunissant bon nombre d'enfants. Les soirs de matches et les week-ends de tournois génèrent une grande affluence aux alentours de la patinoire. Les places de parc, sujet récurrent de notre localité, posent également problème à cet endroit. Le problème est connu. Toutefois, il est à déplorer que des véhicules sans plaques, remorques ou caravanes, sont stationnés sur le parking ouest de la patinoire. Des démarches sont-elles en cours pour l'évacuation de ces véhicules ?"

Mme Paula Tanner, cheffe suppléante du Département urbanisme et mobilité : "Le Service urbanisme et mobilité a eu connaissance de ce problème. Au niveau de l'évacuation des véhicules, je ne peux pas vous répondre précisément, je ne sais pas s'il y a des démarches en cours. Nous allons essayer de voir ce qui peut être fait, surtout pour la saison hivernale."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Interpellation intitulée : Borne interactive de la Place du Marché. La borne interactive située au sud de la Place du Marché devait rendre à Saint-Imier une touche de modernité à notre Cité en étant continuellement alimentée d'informations pratiques, d'évènements locaux, et j'en passe. Une aubaine. Installée en 2013 elle n'a que très peu donné satisfaction et n'a pour ainsi dire que très peu fonctionné. C'est pourquoi nous souhaiterions être informés de la suite qu'il lui sera donné. Après 9 années de non fonctionnement, nous estimons qu'elle peut dorénavant laisser sa place. Nous sommes également curieux de savoir combien a coûté cette borne, depuis son installation, à son évacuation, en passant par les innombrables réparations."

M. Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme : "Il est vrai que cette borne n'a pas été une grande réussite. Ce que je peux vous dire à l'heure actuelle c'est que le 8 février 2021 la Commission économie et tourisme a décidé de faire retirer cette borne vue que nous avons des frais : abonnement internet, électricité, et en plus une borne qui ne fonctionne pas donne une mauvaise image du village. Le 9 février 2021, j'ai informé mes collègues du Municipal qui ne se sont pas opposés à ce démontage. Au printemps 2021, la société Pindex nous a demandé un délai avant de supprimer la borne. Elle voulait étudier la possibilité de l'utiliser pour le parcours numérisé. Au mois de mars 2022, nous avons été informés que les sociétés Pindex et Signal SA n'avaient pas trouvé de solution pour recycler cette borne. Il a dès lors été demandé au Service des Travaux publics de la démonter. Par contre, pour ce qui est des coûts je n'ai aucune idée de ce que cette plaisanterie nous a coûté. Il faut que je regarde avec M. Mario Castiglioni, administrateur des finances. Je reviendrai vers vous dès que j'aurai obtenu ces informations."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Je fais une réponse pour les trois interpellations. Je vous remercie pour toutes ces réponses."

M. Samuel da Silva, président : "Y a-t-il d'autres interpellations ?"

M. Samuel da Silva, président : "Cela ne semble pas être le cas, on passe au point suivant de l'ordre du jour."

9. Divers et imprévu

M. Michel Ruchonnet, PS : "Lors du dernier Conseil de ville, je vous ai annoncé que Noël Ensemble repartait. On commence à avoir quelques craintes. De notre côté tout fonctionne. Les groupes de musique sont engagés, les tipis loués, les chalets sont prêts. Maintenant, on arrive dans une période un peu difficile. Ce qui nous a mis la puce à l'oreille, c'est l'article dans le journal qui disait qu'il y n'aurait pas de sapin. Or, le sapin c'est le phare. Les gens voient qu'il y a quelque chose. On ne demande pas qu'il soit allumé, mais qu'il soit là au moins. On a

engagé pas mal de moyens. On aimerait être rassuré très rapidement des mesures qui vont être prises par rapport à la situation énergétique, car on doit pouvoir se retourner le plus rapidement possible. Nous sommes déjà au stade de recevoir l'autorisation de la Préfecture du Jura bernois. Nous souhaitons savoir où l'on va, car s'il y a une annulation, cela pourrait créer de très, très, gros problèmes. Merci à la commune de nous tenir informés, et à revenir sur sa décision de ne pas mettre de sapin. Il peut ne pas être allumé, ce n'est pas un problème."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Concernant le sapin et les éclairages de Noël. Effectivement, cette question a été au cœur de nos discussions. Je pense qu'en tant qu'autorité politique, on se doit de donner l'exemple à la population. Je pense qu'un tilleul éclairé cela peut aussi être sympa. Au niveau des sapins, il faut savoir que l'on n'a pas un sapin qui est là toute l'année, comme par exemple à Moutier. Que nous devons aller dans la forêt en prendre un. En sachant que les forêts ne vont pas forcément très bien. On a de plus en plus de peine à trouver un grand et beau sapin qui soit fier et qui tienne. Alors, autant les laisser en forêt. Et trouver des solutions alternatives. Nous avons un magnifique tilleul sur cette place, alors pourquoi ne pas l'éclairer. Cela sera le tilleul de Noël de Saint-Imier."

M. Michel Ruchonnet, PS : "On peut tout faire. On peut mettre un sapin qui a le bostryche, et qui finira à la décharge. Les gens ne verront pas qu'il a le bostryche."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "C'est aussi pour donner l'exemple. Nous avons pris cette décision, et nous verrons comment cela se passe cet hiver. Pour ce qui est de la fête, aucune annulation n'est prévue pour le moment. Il est demandé à la population d'économiser pour début 2023. Il n'y a pas de pénurie pour le moment. Il faut faire attention, et c'est dans ce sens que la population est mise au courant. Noël Ensemble sera magnifique comme toutes les années."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci pour la réponse. On continue d'avoir quelques inquiétudes."

M. Michel Bastardoz, PLR : "Est-ce qu'il est vrai qu'il y aura dans cette salle un écran géant pour la diffusion des matches du Mondial ? Parce que, que l'on décide de ne pas mettre de sapin de Noël qui est une tradition, alors qu'entre-temps on organise des Grand Prix de Formule 1, de nuit, qui consomment largement pour éclairer 400 terrains de football, sans que personne ne gueule, alors un sapin de Noël, qui est une tradition, je ne sais pas où on va. Il y a quand même des décisions étranges".

M. Samuel da Silva, président : "Merci M. Michel Bastardoz, PS."

M. Samuel da Silva, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Samuel da Silva, président : "Cela ne semble pas être le cas. Avant de conclure, je vous rappelle que notre dernière séance aura lieu le 8 décembre 2022. Je lève la séance. Je vous souhaite une agréable soirée."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 38.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :